



Parent d'enfants français

Par **Sylde**, le **25/04/2023** à **17:41**

Bonjour,
S'il vous plaît je suis étudiante avec titre de séjour étudiant mais ça fait 9 mois que je suis parents d'enfants français, j'habite dans un centre maternel et je voulais changer de statut sachant que le père n'achète que les couches et viens nous voir de chaque quant à moi, j'achète le lait et je m'occupe de mon enfant. J'aimerais savoir si c'est possible de faire changement de statut.
PS: j'ai déjà fait la demande de son passeport et carte d'identité par l'aide de son père. Merci

Par **amajuris**, le **25/04/2023** à **20:30**

bonjour,
il y a des conditions à respecter pour obtenir un titre de séjour comme parent français.
Vous pouvez obtenir la carte de séjour temporaire, même si vous êtes en situation irrégulière, si vous remplissez toutes les conditions suivantes :
Vous êtes le père ou la mère d'un enfant français mineur résidant en France
Vous contribuez à son entretien et son éducation depuis sa naissance (ou depuis au moins 2 ans)
Vous ne vivez pas en état de polygamie
source: [titre de séjour parent d'enfant français](#)
salutations